



COMMUNIQUÉ de PRESSE

3 avril 2012

ATMO France, réseau des experts de la qualité de l'air, invite les candidats à l'élection présidentielle à prendre position

**L'AIR est un élément essentiel à la vie !
Respirer un air de qualité est un droit reconnu à chaque citoyen.**

Surveiller la qualité de l'air est une mission d'intérêt général assurée par un réseau d'experts. Ces professionnels exercent dans les 27 associations agréées de surveillance de la qualité de l'air regroupées au sein de la fédération ATMO France. Ces associations indépendantes sont chargées d'informer en toute transparence. Elles constituent des lieux de concertation, d'expertise et des sources de données essentielles à la connaissance des mécanismes locaux et régionaux de pollution atmosphérique.

C'est par la voix de la Présidente de la Fédération ATMO France, Régine LANGE, que les professionnels de la qualité de l'air interpellent aujourd'hui les candidats à l'élection présidentielle....

Quelle sera la place des politiques d'amélioration de la qualité de l'air dans la feuille de route d'un futur gouvernement ?

La fédération Atmo France souhaite interpellier les candidats à la présidence de la république, pour qu'ils s'engagent...

➔ sur l'amélioration de la qualité de l'atmosphère :

- Une reconnaissance de la pollution de l'atmosphère comme enjeu majeur global et local, tant sanitaire et environnemental qu'économique et social avec une nécessaire approche intégrée air, climat, énergie.
- Le déploiement de moyens qui permettent à pas cadencés de respecter les normes sanitaires de qualité de l'air avec renforcement de la gouvernance et de la coordination nationale et territoriale des différentes actions à mettre en œuvre dans le cadre des planifications.

➔ sur le renforcement des observatoires de la qualité de l'air et de l'aide à la décision :

- La pérennisation du financement des Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (Subventions Publiques État, TIPP, TGAP) et l'élargissement de leurs missions vers une gestion intégrée des problématiques Air Climat Energie,
- La garantie d'indépendance de ces structures à travers leur gouvernance partagée et leur coordination fonctionnelle par la Fédération Atmo France,
- Le renforcement de leurs missions d'intérêt général demandant que soit sorti de la Directive Service le domaine de la qualité de l'air et en refusant ainsi qu'il soit ouvert au domaine concurrentiel.

Présidence :

Régine LANGE

Fédération ATMO France

www.atmo-france.org

Siège social :

AIRPARIF

7 rue Crillon

75004 PARIS

Régine LANGE,

Présidente de la Fédération ATMO France,

Présidente de l'Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées (ORAMIP),

Adjointe au Maire de Toulouse.



Mesdames, Messieurs les Candidats,

À l'heure où de nombreuses régions sont soumises à des dépassements des seuils d'information et d'alertes pour les particules, paraissent des rapports : INVS¹, OMS², qui font un constat alarmant de l'impact de la mauvaise qualité de l'air sur la santé. Selon la plupart des données toxicologiques et épidémiologiques, la pollution de l'air demeure un facteur de risque sanitaire important et plus particulièrement, les particules les plus fines.

L'Air comme l'Eau est un bien commun nécessaire à la vie

Les travaux menés dans le cadre du programme CAFE (Clean Air for Europe) montrent que l'espérance de vie serait en moyenne abrégée d'un peu moins d'une année en raison de la pollution atmosphérique de fond mesurée par l'indicateur « particules »... L'exposition à des niveaux très élevés de particules serait ainsi responsable de **42 000 décès prématurés chaque année en France**. Une exposition sur le court terme provoque quant à elle une augmentation de la mortalité et des admissions en hôpital pour des maladies cardio-vasculaires.ⁱ

Au vu de ces résultats, il apparaît que, dès lors qu'on prend en compte les effets sur la santé de l'exposition chronique à la pollution de l'air le coût de la pollution de l'air en France peut être estimé entre 20 et 30 Mds € et de l'ordre de 400 à 500 €/habitant.ⁱⁱ

Air intérieur : « La mauvaise qualité de l'air intérieur pourrait à terme détériorer la santé allergique et respiratoire des enfants qui passent en moyenne 8h par jour à l'école »

(source : étude Inserm Qualité de l'air intérieur et santé respiratoire à l'école - mars 2012 – www.inserm.fr)

L'étude montre que 30% des enfants sont exposés à des niveaux de polluants de l'air intérieur des classes, supérieurs aux valeurs guides de l'Organisation Mondiale de la Santé et de l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), soit en moyenne 3 enfants sur 10, bien qu'ils n'y soient pas exposés de la même manière.

¹ "Health Impact Assessment of Short and Long-term Exposure to Ozone and PM in 25 European Cities", Aphekom, 2008-2011

² "Relever le défi mondial de la pollution atmosphérique", Organisation Mondiale de la Santé-OMS, sept. 2011



À partir de 2013, le contentieux européen sur les particules va coûter à la France entre 10 et 15 Millions d'euros d'amende et environ 300 000 euros par jour d'astreinte

Pour huit États, dont la France, le contentieux a atteint le stade de la saisine de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) : la France a dépassé plus de 35 fois par an dans les quinze agglomérations litigieuses, les valeurs limites pour les particules en suspension, fixées par la directive européenne de 2008.

Il faut rappeler que la Commission européenne a adressé le 28 octobre 2011, un avis motivé aux autorités françaises pour non respect des normes des particules PM 10 dans 16 zones et agglomérations.

L'arrêt en manquement devrait intervenir au cours du premier semestre 2012 et sera assorti de condamnations financières. Il en sera de même en 2013 pour les oxydes d'azote et un plus grand nombre d'agglomérations françaises seront concernées.

Air Énergie Climat : des problématiques indissociables

Sur le plan des politiques publiques, deux grands facteurs semblent expliquer la difficile mise en œuvre des directives européennes sur la qualité de l'air :

Le premier serait la présence de logiques contradictoires entre des enjeux environnementaux qui deviennent concurrents faute d'une appréhension globale et transversale des problématiquesⁱⁱⁱ. La diversité des sources de pollution de l'air, et notamment de celle qui relèvent de l'usage quotidien des individus : déplacements, chauffages... rend particulièrement complexe l'action de l'Etat.

Il est noté « une incohérence de la législation européenne » comme par exemple l'existence de certains textes européens qui recommandent l'utilisation du chauffage au bois alors que son augmentation risque d'engendrer des conséquences contraires à la directive sur la qualité de l'air.

Le second facteur est plus général et relève de la gouvernance et du pilotage. En effet, l'existence au niveau national d'une multiplicité d'outils rend difficile la coordination des différents acteurs depuis la conception des plans jusqu'à leur mise en œuvre.

Par exemple : les Plans pour la protection de l'atmosphère (PPA) sont sous l'autorité des préfets, alors que les ZAPA (Zones d'actions prioritaires pour l'air) sont des expérimentations menées par les collectivités territoriales, les PDU (Plans de déplacements urbains) relevant des EPCI et des Régions et les Plans Climat Energie Territoriaux (PCET) doivent être réalisés par les collectivités. Une avancée en la matière a été faite avec le Grenelle de l'Environnement qui a imposé dans chaque région l'élaboration d'un schéma régional climat air énergie (SRCAE), celle-ci est menée par la Région et la DREAL, mais sur les 25 prévus, seuls 14 seront adoptés d'ici fin juin 2012.



Organiser la surveillance de la qualité de l'air est de la responsabilité de l'État.

Au titre du Code de l'Environnement (livre II, titre II), l'Etat confie la surveillance de la qualité de l'air à des Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA) **qui sont désormais des organismes régionaux, regroupés au sein de leur fédération nationale ATMO France.**

La crédibilité et l'indépendance des AASQA reposent sur l'originalité de leurs structures et de leurs fonctionnements :

- Association loi 1901,
- Gouvernance à quatre : État, collectivités, industriels, et société civile sont présents dans les conseils d'administration avec un même nombre de voix pour chacun des collègues,
- Source de financement tripartite : état, collectivités et industriels à travers la TGAP (Taxe Général sur les Activité Polluantes),
- Qualité d'expertise reconnue.

L'évolution des AASQA et les mesures de nature législative susceptibles de « **renforcer l'évaluation intégrée et de pérenniser le financement des associations de surveillance de la qualité de l'air** » ont été proposées dans différents rapport du sénat^{iv}

La première est de faire évoluer la partie législative afférente aux organismes agréés de surveillance de la qualité de l'air en permettant de mettre leur expertise au service d'une évaluation de la qualité de l'atmosphère plus intégrée sur le plan thématique et territorial.

Les évaluations à réaliser par ces organismes dans le cadre de leur agrément doivent ainsi pouvoir intégrer les phytosanitaires, la radioactivité dans l'air, les pollens, le bruit et le suivi des émissions de gaz à effets de serre. Cela se traduirait aussi par une inscription dans la loi d'un élargissement de leur agrément à l'évaluation de la qualité de l'atmosphère et, d'autre part, de leur coordination fonctionnelle par la Fédération Atmo France qui les regroupe.

La seconde proposition est d'organiser la pérennisation des financements, selon 2 mécanismes complémentaires : une incitation à l'adhésion aux AASQA pour les sociétés d'autoroutes, aéroports et toute entreprise concernée par la pollution de l'air, sous la forme d'une possibilité de déduction fiscale semblable à celle existant pour les industriels et l'affectation d'une part de TIPP à l'évaluation de la qualité de l'atmosphère.

Ces propositions sont de nature à garantir l'indépendance, la transparence et la pérennité du dispositif de suivi de la qualité de l'air, qui repose sur le réseau des AASQA fédéré par Atmo France, tout en élargissant le cadre de leur mission de services publics à l'évaluation de l'atmosphère intégrant ainsi toute les composantes Air Climat Énergie, tel que préconisé dans les schémas régionaux Air Climat Energie.



Quelle sera la place des politiques d'amélioration de la qualité de l'air dans la feuille de route d'un futur gouvernement ?

La fédération Atmo France souhaite aujourd'hui interpeller les candidats à la présidence de la république, pour qu'ils s'engagent :

➔ Sur l'amélioration de la qualité de l'atmosphère :

- Une reconnaissance de la pollution de l'atmosphère comme enjeu majeur global et local, tant sanitaire et environnemental qu'économique et social avec une nécessaire approche intégrée air, climat, énergie.
- Le déploiement de moyens qui permettent à pas cadencés de respecter les normes sanitaires de qualité de l'air avec renforcement de la gouvernance et de la coordination nationale et territoriale des différentes actions à mettre en œuvre dans le cadre des planifications.

➔ Le renforcement des observatoires et de l'aide à la décision :

- La pérennisation du financement des AASQA (Subventions Publiques Etat, TIPP, TGAP) et l'élargissement de leurs missions vers une gestion intégrée des problématiques Air Climat Energie,
- La garantie d'indépendance de ces structures à travers leur gouvernance partagée et leur coordination fonctionnelle par la Fédération Atmo France,
- Le renforcement de leurs missions d'intérêt général demandant que soit sorti de la Directive Service le domaine de la qualité de l'air et en refusant ainsi qu'il soit ouvert au domaine concurrentiel.

La présente interpellation est rendue publique, notamment par diffusion sur le site de la fédération www.atmofrance.org, les réponses des candidats y seront aussi relayées.

Merci de porter attention à cette question majeure d'enjeu environnemental et de santé publique.

Pour la Fédération Atmo France
La Présidente,

Régine LANGE

ⁱ Keller, 2011, p. 54

ⁱⁱ Ce coût semble principalement lié à la mortalité. Cette affirmation doit néanmoins être nuancée compte tenu du fait que les coûts de morbidité sont plus mal connus que les coûts liés à la mortalité. De façon générale, les coûts estimés ne prennent pas en compte l'ensemble des impacts sanitaires liés à la pollution de l'air extérieur ni les impacts sanitaires de tous les polluants. Il est donc plus que vraisemblable que ces premières estimations soient sous-estimées.

... Dans ce contexte, les politiques de lutte contre la pollution de l'air peuvent être à l'origine d'importants bénéfices sanitaires pour la société ». (Rapport de la Commission des Comptes et de l'économie de l'environnement « Santé et Qualité de l'Air » - Mars 2012) .

ⁱⁱⁱ (Keller, 2011, p.57).

^{iv} (rapport Richert, 2007 et Keller 2011) et du Grenelle de l'Environnement (Chantier 33).